

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 février 2017 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1  
                                  Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2  
                                  Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5  
                                  Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6 (arrivée à 20h05)

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)
  - 6.2. Refinancement par billets de l'emprunt relatif aux travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie complémentaire
  - 6.3. Modifications aux protections d'assurance avec la MMQ
  - 6.4. Radiation d'un compte à payer dans les livres (Génie Pro-conseils)
  - 6.5. Activités de formation pour les élus municipaux
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
  - 8.1. Mandat d'ingénierie nécessaire aux travaux de voirie locale dans le cadre de la TECQ 2014-2018
  - 8.2. Lecture et adoption – Règlement numéro 2017-02 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de voirie locale dans le cadre de la TECQ 2014-2018
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Appui aux demandes de « Les Entreprises A & D Landry inc. » auprès de la CPTAQ
  - 10.2. Appui à la demande de la « Ferme Annick inc. » auprès de la CPTAQ
  - 10.3. MRC de La Matanie – Offre de formation « Urbanisme 101 »
  - 10.4. Achat de jardinières pour le village et entretien des aménagements paysagers
  - 10.5. Présentation d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Matanie dans le cadre du FDT
  - 10.6. Énergie Éolienne du Bas-St-Laurent – Document de présentation des projets de parcs éoliens
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Fêtes du 150<sup>e</sup> de Baie-des-Sables – Versement de l'aide financière 2017
  - 11.2. Éclairage de la patinoire municipale et du terrain de volley-ball
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. École Assomption – Financement pour le voyage de fin d'année
  - 13.2. Fondation Paul-Pineault – Demande de don
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

**2017-021      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 6 février 2017 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 3. Approbation du procès-verbal

#### **2017-022     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2017**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 9 janvier dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'approuver le procès-verbal du 9 janvier 2017 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 4. Présentation et adoption des comptes

#### **2017-023     APPROBATION DES COMPTES AU 31 JANVIER 2017**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de janvier 2017;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 janvier 2017 :

Liste des comptes à payer de décembre 2016	4 817.16	\$
Liste des comptes à payer au 31 janvier 2017	34 432.39	\$
Liste des comptes payés au 31 janvier 2017 (paiements directs préautorisés)	740.79	\$
Liste des salaires nets payés de janvier 2017 (chèques #4516 au #4543)	15 295.81	\$
<b>Total des comptes au 31 janvier 2017</b>	<b>55 286.15</b>	<b>\$ \$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### ***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.

### 5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

#### 6.1 Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de l'élue au siège #5, Madame Lynda Bernier, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

#### 6.2 Refinancement par billets de l'emprunt relatif aux travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie complémentaire

**2017-024**     **ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS POUR LE REFINANCEMENT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE COMPLÉMENTAIRE**

Considérant l'appel d'offres public pour un emprunt par billets au montant de 219 200 \$ en vertu des règlements numéro 2003-04 et 2005-06;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 14 février 2017 au montant de 219 200 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéro 2003-04 et 2005-06. Ce billet est émis au prix de 98,416 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

<b>Capital</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>
19 400 \$	1,50%	14 février 2018
19 900 \$	1,60%	14 février 2019
20 400 \$	1,85%	14 février 2020
21 000 \$	2,05%	14 février 2021
138 500 \$	2,25%	14 février 2022

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2017-025**     **ÉMISSION DE BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2003-04 ET 2005-06**

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite emprunter par billet un montant total de 219 200 \$ :

<b>Règlement d'emprunt numéro</b>	<b>Montant</b>
2003-04	159 000 \$
2005-06	59 800 \$

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 219 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 2003-04 et 2005-06 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe;

Que les billets soient datés du 14 février 2017;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>Année</b>	<b>Capital</b>
2018	19 400 \$
2019	19 900 \$
2020	20 400 \$
2021	21 000 \$
2022	21 600 \$
2022	116 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Baie-des-Sables doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 14 février 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 2003-04 et 2005-06, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 6.3. *Modifications aux protections d'assurance avec la MMQ*

#### **2017-026 MAINTIEN DES PROTECTIONS D'ASSURANCES ACTUELLES AVEC LA MMQ ET MISE À JOUR DES ASSURÉS ADDITIONNELS**

Considérant que notre courtier en assurance demande à la Municipalité de réviser ses protections d'assurance;

Considérant que les montants d'assurance des bâtiments municipaux ont été révisés en 2009 en vertu de la résolution #2009-053 et qu'ils sont indexés annuellement de 3 % depuis ce temps;

Considérant que le conseil municipal juge les protections actuelles adéquates et suffisantes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

- d'aviser notre courtier en assurance qu'aucune protection additionnelle n'est requise (section bris de machine et section erreurs et omissions incluant les contrats);
- de retirer comme assurés additionnels le Comité culturel et le Comité d'embellissement et tourisme puisqu'ils sont déjà couverts automatiquement en responsabilité civile dans le contrat de base puisqu'ils ne possèdent pas de charte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 6.4 *Radiation d'un compte à payer dans les livres (Génie Pro-conseils)*

#### **2017-027 RADATION D'UN COMPTE À PAYER DANS LES LIVRES – GÉNIE PRO-CONSEILS**

Considérant la résolution #2012-032 relative à l'acceptation de l'offre de services professionnels de « Génie Pro-conseils » pour la réalisation d'une étude de préféabilité relative à la réfection du quai au montant forfaitaire de 2 500 \$ plus les taxes;

Considérant qu'aucune facture n'a été reçue du mandataire depuis ce temps, mais qu'un compte à payer a été inscrit aux livres par le vérificateur le 31 décembre 2012;

Considérant que l'entreprise de Monsieur Philippe Savard (NEQ 2268000215) a été radiée d'office par le registraire des entreprises du Québec le 28 novembre 2016;

Considérant que le délai de prescription est généralement de 3 ans selon le droit en vigueur au Québec;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de radier des livres le compte à payer de « Génie Pro-conseils » au montant de 2 500 \$. Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à inscrire aux livres l'écriture comptable nécessaire à sa radiation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.5 Activités de formation pour les élus municipaux

La *Fédération québécoise des Municipalités (FQM)* offre prochainement les formations suivantes :

- « *Rôle et pouvoirs des administrateurs des organismes sans but lucratif (OSBL)* » qui aura lieu par conférence web le jeudi 23 février 2017 à 12 h au montant de 45 \$ plus les taxes;
- « *Les relations de travail et la gestion des conflits* » qui aura lieu à Métis-sur-Mer le vendredi 5 mai 2017 au montant de 325 \$ plus les taxes.

Les élus sont invités à manifester leur intérêt à assister à l'un ou l'autre de ces formations.

#### 8.1 Mandat d'ingénierie nécessaire aux travaux de voirie locale dans le cadre de la TECQ 2014-2018

##### **2017-028     MANDAT D'INGÉNIERIE À TETRA TECH POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE DANS LE CADRE DE LA TECQ 2014-2018**

Considérant le désir du conseil municipal de réaliser des travaux de revêtement mécanisé de la chaussée dans le 4<sup>e</sup> Rang Ouest, la route Dion et la route du Cimetière en vertu de la résolution #2016-165;

Considérant que ces travaux seront financés en grande partie par le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Considérant les besoins en ingénierie pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter la proposition de services professionnels en génie civil de Tetra Tech en date du 30 janvier 2017 et mandater ces derniers pour la préparation des plans, des devis et de l'estimation des coûts pour les travaux de resurfaçage sur le 4<sup>e</sup> Rang Ouest, la route Dion et la route du Cimetière.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à guider le mandataire retenu pour la préparation des documents d'appels d'offres et à signer tout document pour donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 8.2 Lecture et adoption – Règlement numéro 2017-02 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de voirie locale dans le cadre de la TECQ 2014-2018

La lecture et l'adoption du règlement sont reportées à la prochaine séance du conseil municipal lorsque l'estimation des coûts préparée par l'ingénieur sera disponible.

#### 10.1 Appui aux demandes de « Les Entreprises A & D Landry inc. » auprès de la CPTAQ

##### **2017-029     APPUI À LA DEMANDE DE « LES ENTREPRISES A & D LANDRY INC. » AUPRÈS DE LA CPTAQ**

Considérant que « Les Entreprises A&D Landry inc. » demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour poursuivre et agrandir l'exploitation d'une gravière-sablière située sur le territoire de Baie-des-Sables;

Considérant que la demande vise à faire reconnaître le droit acquis relatif à l'exploitation d'une gravière-sablière sur une superficie de 1,04 hectare, poursuivre l'exploitation sur une parcelle de 1,47

hectare et restaurer les lieux à l'extérieur des zones identifiées précédemment sur une superficie de 1,66 hectare;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé sur les lots 599-P, 600-P et 601-P du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet en question n'aura aucun effet négatif sur le milieu agricole existant puisque l'exploitation d'une gravière-sablière est déjà présente;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de « Les Entreprises A & D Landry inc. » datée du 9 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2017-030      APPUI À LA DEMANDE DE « LES ENTREPRISES A & D LANDRY INC. » AUPRÈS DE LA CPTAQ (PROPRIÉTAIRE : GISELE RATTE)**

Considérant que « Les Entreprises A&D Landry inc. » demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour poursuivre et agrandir l'exploitation d'une gravière-sablière située sur le territoire de Baie-des-Sables;

Considérant que la demande vise à faire reconnaître le droit acquis relatif à l'exploitation d'une gravière-sablière sur une superficie de 3,10 hectares et ainsi poursuivre l'exploitation sur cette parcelle et restaurer les lieux à l'extérieur de cette zone sur une superficie de 0,44 hectare;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé sur les lots 601-P, 602 et 603 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet en question n'aura aucun effet négatif sur le milieu agricole existant puisque l'exploitation d'une gravière-sablière est déjà présente;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de « Les Entreprises A & D Landry inc. » datée du 9 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.2 Appui à la demande de la « Ferme Annick inc. » auprès de la CPTAQ*

**2017-031      APPUI À LA DEMANDE DE « FERME ANNICK INC. » AUPRÈS DE LA CPTAQ**

Considérant que « Ferme Annick inc. » demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière située sur le territoire de Baie-des-Sables;

Considérant que la demande vise à renouveler l'autorisation numéro 401877 relative à l'exploitation d'une gravière-sablière sur une superficie de 0,7 hectare;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé sur les lots 528-P et 529-P du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet en question n'aura aucun effet négatif sur le milieu agricole existant puisque l'exploitation d'une gravière-sablière est déjà présente et qu'elle a pour but d'enlever une butte afin d'améliorer le potentiel agricole futur de cette parcelle;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de « Ferme Annick inc. » datée du 26 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.3 MRC de La Matanie – Offre de formation « Urbanisme 101 »*

Pour faire suite à la résolution #2017-013, une soirée de formation en urbanisme a été fixée le lundi 13 février 2017 à 19 h pour les membres du conseil municipal et du comité consultatif en urbanisme (CCU). Cette formation aura lieu à la salle du conseil municipal.

#### *10.4 Achat de jardinières pour le village et entretien des aménagements paysagers*

### **2017-032      ACHAT DE JARDINIÈRES POUR LE VILLAGE ET ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir les jardinières au village en période estivale;

Considérant l'engagement pris en vertu de la résolution #2016-152 relative aux dépenses d'embellissement ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

- De retenir la soumission de « Les Serres de la Baie » pour la fourniture de plants bégonia *Semperflorens* de couleur rose pour les 30 paniers suspendus à 26 \$ chacun plus les taxes. Cette soumission inclut la terre, l'engrais et la livraison;
- De prévoir un entretien minimal des jardinières par les employés municipaux;
- D'inviter les citoyens de Baie-des-Sables à participer à l'entretien des jardinières près de leur propriété;
- D'accepter l'évaluation de « Les Serres de la Baie » pour un entretien printanier et automnal de l'aménagement paysager en face du bureau municipal et au pied des deux (2) enseignes dans les ronds point du village au coût approximatif de 270 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.5. Présentation d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Matanie dans le cadre du FDT*

**2017-033**     **RÉCLAMATION AUPRÈS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (VOLET LOCAL) – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

Considérant que la politique des aînés a comme objectif de favoriser un mode de vie actif en aménageant un milieu de vie propice à la détente et à la marche;

Considérant que le plan d'action de cette politique prévoit l'installation de bancs à des endroits stratégiques dans le village pour encourager la pratique de la marche;

Considérant que le plan de développement local 2015-2019 a comme objectif d'accroître l'achalandage touristique dans la municipalité en mettant à jour les panneaux des attraits et des services;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Matanie dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* pour l'aménagement de bancs et de poubelles publics et pour le remplacement des panneaux des attraits touristiques et des services locaux.

Le coût total du projet s'établit à 8 000 \$. La contribution municipale est de 1 600 \$ et le solde du financement (6 400 \$) provient du Fonds de développement des territoires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.6 Énergie Éolienne du Bas-St-Laurent – Document de présentation des projets de parcs éoliens*

Une copie de la présentation de l'automne 2016 concernant l'Énergie éolienne du Bas-Saint-Laurent est remise aux membres du conseil pour information seulement.

*11.1 Fêtes du 150<sup>e</sup> de Baie-des-Sables – Versement de l'aide financière 2017*

Le versement sera autorisé lorsque les états financiers pour l'exercice 2016 seront disponibles.

*11.2 Éclairage de la patinoire municipale et du terrain de volley-ball*

**2017-034**     **ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE MUNICIPALE ET DU TERRAIN DE VOLLEY-BALL**

Considérant la volonté du conseil municipal d'augmenter l'utilisation des infrastructures en loisir de la municipalité par les citoyens de Baie-des-Sables;

Considérant qu'il a lieu de mettre à jour la résolution #2010-205;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de transférer tout groupe de citoyens de Baie-des-Sables (qui n'est pas représenté par un comité local) au comité des loisirs afin d'avoir accès au sous-sol du centre communautaire pour mettre en fonction l'éclairage extérieur, utiliser les toilettes et les chambres des joueurs, et cela gratuitement. Pour ce faire, un représentant du comité des loisirs devra signer le contrat de location au bureau municipal, tenir un registre d'ouverture, prendre possession des clés du centre communautaire (si requis), assurer la surveillance des lieux et la fermeture des lumières et des portes. La direction du bureau municipal tiendra à jour le registre d'utilisation du centre communautaire. Cette politique s'applique autant pour les activités récurrentes que les activités ponctuelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*12. Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

*13. Divers*

### *13.1 École Assomption – Financement pour le voyage de fin d'année*

#### **2017-035      ÉCOLE ASSOMPTION – VOYAGE DE FIN D'ANNÉE**

Considérant que dans une lettre datée du 3 février 2017, les élèves du secondaire de l'école Assomption demandent une contribution monétaire pour financer leur voyage de fin d'année;

Considérant qu'en retour, ils proposent de nettoyer la berge du fleuve St-Laurent vis-à-vis le village de Baie-des-Sables;

Considérant la politique de transfert des demandes d'aides financières au fonds de visibilité Cartier en vertu de la résolution #2011-059;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'inviter les élèves du secondaire à compléter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier à la Corporation de développement de Baie-des-Sables. De plus, un espace publicitaire dans le bulletin d'information municipal sera offert aux élèves du secondaire pour inviter les citoyens de Baie-des-Sables à parrainer leur activité par une contribution financière volontaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *13.2 Fondation Paul-Pineault – Demande de don*

#### **2017-036      FONDATION PAUL-PINEAULT – DEMANDE DE DON**

Considérant que dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> février 2017, la Fondation Paul-Pineault pour soulager l'Alzheimer demande un soutien financier pour réaliser leur mission;

Considérant la politique de transfert des demandes d'aides financières au fonds de visibilité Cartier en vertu de la résolution #2011-059;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'inviter la Fondation Paul Pineault à compléter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les élus ont soulevé les points suivants :

- Rencontre d'information concernant le vieillissement de la population et de la santé des aînés;
- Aménagement de traverses piétonnières sur la rue de la Mer;
- Réfection de la cuisine au centre communautaire;
- Charte et règlements généraux du comité des loisirs;
- Inventaire du comité des loisirs;
- Stationnement des véhicules récréatifs à l'entrée du quai.

#### **2017-037      STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT POUR LES VÉHICULES RÉCRÉATIFS À L'ENTRÉE DU QUAI**

Considérant la résolution #2014-145 interdisant le stationnement de nuit des véhicules récréatifs dans le stationnement du parc situé en face de l'église entre 23 h et 7 h;

Considérant qu'il est souhaitable de concilier la qualité de vie des résidents et des visiteurs;

Considérant que le conseil municipal peut interdire le stationnement de certains types de véhicules sur un chemin public ou dans un stationnement municipal par voie de résolution adoptée conformément au chapitre 9 du *Règlement numéro 2016-08 sur la qualité de vie*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'interdire le stationnement de nuit des véhicules récréatifs à l'entrée du quai entre 23 h et 7 h. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé à installer une signalisation adéquate.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Déneigement des traverses à niveau (intersections avec la voie ferrée);
- Lampe de rue à réparer dans le 4<sup>e</sup> Rang Ouest;
- Bruit lors du déneigement des chemins municipaux;
- Refinancement des emprunts municipaux;
- Fonds de visibilité Cartier;
- Assemblée générale annuelle de la caisse Desjardins de Mont-Joli Est de la Mitis.

#### 15. Levée de l'assemblée

### 2017-038 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Denis Santerre*  
*Maire*